



BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Projet éolien « Le Bois des Vignottes »

Du lundi 2 au lundi 23 Juin 2025

Sommaire

I.	Le Bois des Vignottes	2
I.1	Introduction.....	2
I.2	Caractéristiques du projet envisagé	2
II.	Une démarche d’information et de concertation régulière depuis le début du projet.....	4
III.	Lundi 2 juin 2025 : organisation du Comité de Projet.....	4
IV.	Du 2 au 23 Juin 2025 : Concertation préalable au dépôt du projet.....	5
IV.1	Information des habitants sur l’organisation de cette concertation	5
IV.2	Un dossier de concertation et des photomontages mis à disposition.....	6
IV.3	Des permanences pour échanger avec les habitants.....	6
IV.4	Modalités d’expression des avis	6
V.	Analyse des résultats de la concertation préalable	7
V.1	Un très faible taux d’expression des avis.....	7
V.2	Le positionnement des contributeurs et les thématiques abordées.....	7
VI.	Conclusion de la concertation	8
VII.	Actualités du projet	9

I. Le Bois des Vignottes

I.1 Introduction

En 2016, les élus de la commune de Poiseul-lès-Saulx ont été sensibilisés au potentiel éolien de leur territoire. En s'alliant avec la commune de Saulx-le-Duc, ils ont porté politiquement le projet du parc éolien du Bois des Saulx, développé par la société franc-comtoise Opale Energies Naturelles. Depuis 2023, les 6 éoliennes du parc sont en fonctionnement, permettant ainsi l'alimentation de 18 000 personnes en énergie verte.

En 2023, les élus de Poiseul-lès-Saulx et Opale ont réfléchi à l'implantation des 3 éoliennes supplémentaires, qui seraient situées sur le même massif forestier, 100% sur des parcelles communales. En ce sens, la commune a lancé une concertation relative à une Zone d'Accélération des Energies renouvelables, qu'elle a validée par délibération le 18 janvier 2024.

De nouvelles études de terrain, qui permettront de confirmer la faisabilité d'un nouveau parc éolien ont donc été lancées en février 2024. La nouvelle zone d'études est représentée ci-dessous.



I.2 Caractéristiques du projet envisagé

La définition du schéma d'implantation des éoliennes s'est construite au fur et à mesure des résultats des différentes études, en prenant en compte également les enjeux définis par les services de l'Etat, ainsi que la volonté et les recommandations des élus et de l'ONF, discutées au fil des différentes visites sur le terrain.

En synthèse :

- La volonté des élus d'éviter l'implantation d'éolienne à droite de la RD, plus proche du village ;
- L'évitement des parcelles forestières au fort potentiel de régénération ou ayant bénéficié d'investissement ;
- La réutilisation au maximum des accès existants ;
- Les enjeux environnementaux mis en avant pendant les études naturalistes ;
- L'alignement paysager ;
- La distance aux éoliennes existantes pour éviter des effets de sillage induisant une perte de productible ;
- La distance à la RD.

En combinant l'ensemble de ces données, plusieurs variantes d'implantation ont été étudiées et présentées aux élus et l'ONF. L'implantation retenue comprend ainsi 3 éoliennes à l'ouest de la commune de Poiseul-lès-Saulx et constitue un compromis entre moindre impact sur l'environnement et insertion paysagère compacte. Surtout, ce schéma d'implantation permet de renforcer un accès unique, linéaire, qui permet une réelle amélioration de la desserte forestière. Des échanges avec l'ONF ont permis de prévoir également qu'il soit poursuivi après l'éolienne la plus au nord pour rejoindre un chemin forestier existant et ainsi permettre un bouclage au sein du massif.



Chiffres Clés :

- 3 éoliennes dont :
 - o 2 éoliennes de 200 m de hauteur en bout de pale verticale
 - o 1 éolienne de 180 m de hauteur en bout de pale verticale (hauteur liée à une contrainte militaire)
- 4,2 MW de puissance installée unitaire, soit un parc éolien de 12,6 MW
- L'équivalent de la consommation de 14 000 personnes en énergie verte
- 139 000€/an de retombées financières pour le bloc communal (Commune + COVATI)

Pour présenter et recueillir l'avis des acteurs du territoire sur les résultats de ces études et ce travail de conception du projet, une consultation préalable des habitants a été organisée par l'équipe municipale et Opale du 2 au 23 juin 2025.

II. Une démarche d'information et de concertation régulière depuis le début du projet

Depuis les premières réflexions de la commune autour de ce projet, Opale et les élus de Poiseul-Lès-Saulx ont souhaité informer de façon régulière les habitants. Plusieurs dispositifs de communication ont été mis en place pour informer l'ensemble des parties prenantes :

- Une concertation dans le cadre de la création d'une Zone d'Accélération des Energies Renouvelables afin de recueillir les avis des habitants (décembre 2023) ;
- Une réunion de village sur le parc éolien de Bois-des-Saulx (février 2024) ;
- Une journée d'inauguration du parc éolien pour les habitants avec randonnées et animations ludiques (septembre 2024) ;
- La diffusion d'une lettre d'information dans les boîtes aux lettres (mai 2025) ;
- Communication avec les habitants de la commune via un groupe WhatsApp tout au long du projet ;

III. Lundi 2 juin 2025 : organisation du Comité de Projet

Bien que la commune de Poiseul-lès-Saulx ait approuvée une ZAER sur cette zone de projet, la société Opale a souhaité organiser un Comité de Projet avant le dépôt du dossier. Le lancement de la pré-enquête publique était la période clé pour réunir et informer également les élus du territoire de ce projet éolien. Ce comité de projet s'est tenu le 2 juin 2025.

Sur les 18 collectivités conviées (communes dans les 6 km du projet + EPCI), 4 communes ainsi que la COVATI étaient présentes.

Une présentation complète a permis de traiter toutes les thématiques du projet :

- Choix, justification et potentiel éolien de la zone d'études ;
- Contexte technique : gabarit des éoliennes, raccordement du projet, distance aux habitations, provenance des éoliennes et gestion de la fin de vie du parc etc.
- Etudes acoustiques menées et l'engagement d'Opale sur un bridage sur mesure
- Contexte environnemental et forestier

- Schéma d'implantation des éoliennes et variantes
- Contexte paysager et présentation des photomontages ;
- Planning du projet éolien du Bois des Vignottes

Le support de la présentation ainsi que le compte-rendu synthétisant les différentes questions posées en séances et les réponses apportées a été envoyé à l'ensemble des membres invités le 27 juin 2025.

IV. Du 2 au 23 Juin 2025 : Concertation préalable au dépôt du projet

Début 2025, l'ensemble des résultats des études techniques, environnementales, paysagères ont permis aux élus de Poiseul-lès-Saulx, l'ONF et l'équipe Opale de travailler ensemble pour définir le schéma d'implantation des éoliennes.

En vue de présenter les résultats de ce travail au habitants, Opale a alors souhaité organiser une concertation préalable.

Cette étape clé avait trois objectifs principaux :

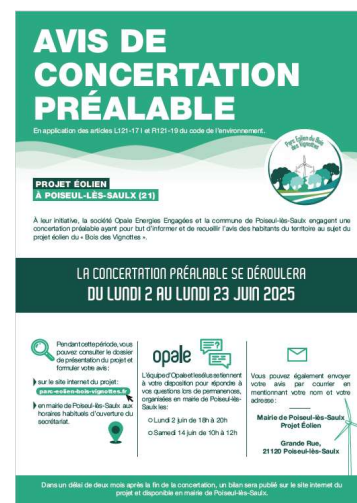
- Mettre à disposition des habitants l'ensemble des données environnementales et techniques disponibles à ce stade, présenter le schéma d'implantation et le gabarit des éoliennes retenues, et illustrer ce projet par plusieurs photomontages ;
- Proposer 2 scénarios de bridage acoustique de confort pour votation par les habitants de la commune ;
- Recueillir l'ensemble des avis émis par les habitants sur le résultat de ce travail.

Le bilan de cette concertation est rendu disponible sur le site internet du projet et en mairie de Poiseul-lès-Saulx aux horaires d'ouverture habituels.

IV.1 Information des habitants sur l'organisation de cette concertation

Les habitants ont été informés de l'organisation de cette concertation et des moyens mis en œuvre pour qu'ils puissent y participer, à minima 15 jours avant son lancement et par plusieurs canaux :

- **Un affichage en mairie** de Poiseul-Lès-Saulx et en mairie de communes limitrophes ; reprenant les objectifs et modalités de la concertation (cf. affiche ci-contre).
- **Une lettre d'information** diffusée dans toutes les boites aux lettres des habitants de Poiseul-Lès-Saulx. Elle reprend les modalités de la concertation, l'adresse du site du projet ainsi que le coupon réponse pour le choix du scénario de bridage acoustique de confort à sélectionner par les habitants de la commune.
- **Le site internet du projet** (<https://parc-eolien-bois-vignottes.fr/>) a été mis en ligne pour annoncer la mise en place de cette consultation, permettre le téléchargement des documents de présentation du projet, et le recueil des avis.
- **Deux annonces légales** reprenant les modalités de concertation ont été publiées dans la presse locale :
 - o Le 12 mai 2025, dans le quotidien **Le Bien Public** ;
 - o Le 12 mai 2025, dans le journal **Le Journal du Palais** ;
- Des rappels réguliers sur **le groupe What'sApp** des habitants du village



IV.2 Un dossier de concertation et des photomontages mis à disposition

Un dossier de présentation du projet et un cahier des photomontages a été édité et mis à disposition du public : en mairie et sur le site internet du projet.

Le dossier présente le contexte dans lequel s'inscrit le projet, à savoir la nécessaire accélération du développement des énergies renouvelables pour lutter efficacement contre le changement climatique ; les critères de choix de la zone d'études, les résultats des études environnementales, techniques et paysagères réalisées ; le travail itératif de définition du schéma d'implantation des éoliennes, les retombées financières attendues, le planning, ainsi que les réponses clés aux principales questions sur l'énergie éolienne.

Le cahier des photomontages a été conçu pour que les habitants puissent se rendre compte de l'insertion paysagère du projet, dans un périmètre proche ou plus éloigné.

Ainsi, 11 photomontages étaient présentés, selon deux angles :

- En panorama à 120°
- En zoomé à 50°

IV.3 Des permanences pour échanger avec les habitants

Deux permanences ont été organisées en mairie de Poiseul-lès-Saulx, en présence de représentants d'Opale, les :

- Lundi 02 juin de 18h à 20h
- Samedi 14 juin de 10h à 12h

Les représentants d'Opale se sont tenus à disposition du public pour présenter le dossier de concertation et le cahier de photomontages et répondre aux questions posées.

IV.4 Modalités d'expression des avis

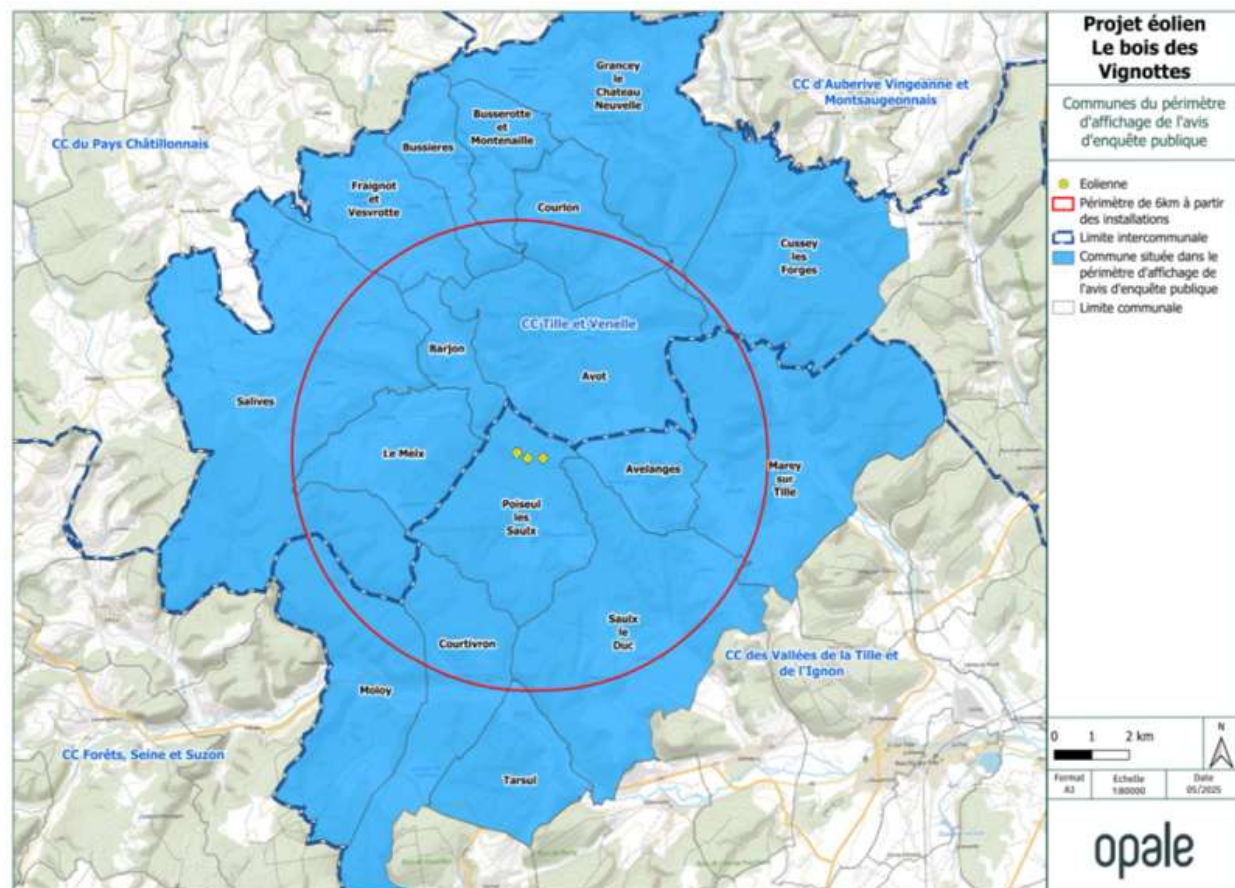
Durant les 22 jours de concertation préalable, le dossier présentant le projet était en libre accès en mairie de Poiseul-Lès-Saulx et disponible en ligne sur le site internet du projet. Il est par ailleurs toujours disponible sur le site internet.

Chacun avait alors la possibilité de le consulter et de formuler un avis sur le projet, via différents recueils :

- Le site internet du projet, via un formulaire de contact. Les informations requises pour déposer un avis étaient les suivantes : Nom, Prénom, Commune de résidence ;
- Sur des registres papier, disponibles en mairie de Poiseul-Lès-Saulx, aux horaires d'ouverture habituels du secrétariat et, en plus, pendant les permanences en présence d'Opale ;
- Via l'envoi d'un courrier postal, nominatif, adressé en mairie ;
- Voter pour le schéma de bridage acoustique de confort à favoriser en déposant le coupon réponse en mairie ou le transmettre à la personne référente au sein d'Opale.

V. Analyse des résultats de la concertation préalable

Les moyens d'informations mis en œuvre ont permis une communication large sur le territoire. En plus de Poiseul-lès-Saulx, 16 communes ainsi que la COVATI ont été sollicitées pour procéder à un affichage en mairie (voir la cartographie ci-dessous)



V.1 Un très faible taux d'expression des avis

Compte-tenu du bassin de population informé, il y a eu une très faible mobilisation que ce soit à l'occasion des deux permanences en présence de représentants d'Opale et des élus ou encore via le formulaire en ligne.

Participation à la PEP ;

- Permanence n°1 : 1 visiteur
- Permanence n°2 : 3 visiteurs
- Avis déposé en ligne : 0 contributions
- Vote pour le schéma de bridage : 6

V.2 Le positionnement des contributeurs et les thématiques abordées

Sur les 4 visiteurs aux permanences :

- 3 demandes de renseignements sur le projet
- 0 contribution sur le registre en mairie ou via le site internet

De façon générale, les visiteurs (habitant du village de Poiseul-lès Saulx ou d'Avelanges) ont pris le temps d'échanger avec l'équipe projet d'Opale afin de mieux comprendre le projet dans sa globalité (1h30 à 2h de présence). Les thématiques abordées étaient très diverses notamment : la pertinence de l'éolien dans le mix électrique, l'aspect paysager, la fiabilité de la technologie éolienne et sa provenance, l'impact sur la faune et la flore, l'impact acoustique ou encore le financement des éoliennes. Le premier interlocuteur était globalement opposé au projet et le second interlocuteur était globalement favorable au projet.

Un habitant d'Avelanges précisément recherchait de l'information sur **la hauteur prévue des éoliennes et l'impact acoustique**.

Nous avons indiqué que la visibilité depuis le radar de Dijon est une contrainte technique majeure que nous devons prendre en compte et qui nous impose deux hauteurs différentes : 2 éoliennes de 200m en bout de pale et une éolienne de 180m en bout de pale. Cette règle n'a pas vocation à évoluer et la tendance serait plus au durcissement des contraintes militaires que leur assouplissement.

De plus, la proximité des éoliennes entre-elles engendre un effet de sillage qui diminue le productible. Il n'est donc pas envisageable, si les règles militaires le permettaient, d'augmenter la taille des éoliennes sans générer un effet de sillage trop important.

Concernant l'impact acoustique, nous avons mentionné qu'une nouvelle étude acoustique a été lancée, aux mêmes points d'écoutes que pour le projet de Bois des Saulx. Il a été remonté à plusieurs reprises que la topographie du village d'Avelanges peut induire une « caisse de résonance » qui impliquerait un impact acoustique différent en fonction du positionnement dans le village. Nous avons noté de traiter ce point avec le bureau d'études acoustique compétent, et le cas échéant, de rajouter un point d'écoute sur Avelanges dans le cas d'une campagne acoustique post-installation.

VI. Conclusion de la concertation

Alors que de nombreux canaux de communication ont été mobilisés pour informer les habitants du territoire de la tenue de cette concertation, seulement 0.13 % des habitants des communes se sont exprimés.

Cette faible participation peut s'expliquer par :

- L'implication importante du conseil municipal dans le développement du projet, qui permet d'assurer aux habitants la prise en compte de l'ensemble des enjeux territoriaux ;
- Une communication régulière tout au long de l'évolution du projet éolien et ceci depuis le début des échanges ;
- Une bonne acceptation du parc éolien existant et une acceptabilité implicite de l'implantation de 3 éoliennes supplémentaires.

Le site Internet, ainsi que les différents canaux d'information utilisés par Opale représentent des vecteurs d'information du public qu'il faut continuer à valoriser, et qui permettent de favoriser la poursuite des échanges entre les citoyens, acteurs locaux, et porteurs du projet.

VII. Actualités du projet

Le jeudi 26 juin le Conseil municipal de Poiseul-Lès-Saulx a délibéré favorablement sur les sujets suivants :

- L'autorisation de dépôt du projet éolien ;
- L'avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ;
- L'avis du maire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ;
- Le mandat pour déposer une demande d'autorisation de défrichement.

OPALE travaille avec les différents prestataires pour finaliser le dossier et ainsi déposer autour de début automne 2025. Pour toute autre question, l'équipe d'Opale est joignable via le formulaire de contact, sur le site internet du projet : <https://parc-eolien-bois-vignottes.fr/>